

# PRESS RELEASE



# COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A.45

PUBLIER APRES 0300 A.M. (EDT)

MERCREDI, LE 7 AOUT 1963.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce que l'ambassadeur du Canada en Grèce, M. Antonio Barrette, et le premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Grèce, Son Excellence M. Panaghiotis Pipinelis, ont procédé aujourd'hui à un échange de notes constituant un accord en vertu duquel le Canada fera don à la Grèce de produits alimentaires d'une valeur de un million de dollars. L'offre de ce don a été faite par le Canada et acceptée par la Grèce à la suite d'une décision prise par la session ministérielle de l'O.I.A.N le 15 décembre 1962, décision prévoyant une assistance collective à l'effort de défense de la Grèce.

Aux termes de l'échange de notes le don canadien portera sur environ six millions de livres de viande en conserve et sur une certaine quantité de lait écrémé en poudre. Ces produits seront remis à la Grèce dans un port de l'est du Canada en trois consignations égales d'ici la fin de 1963.